



République Française
COMMUNE DE CHAMONIX-MONT-BLANC
COMpte RENDU

Nombre de conseillers

En exercice : 29
Présents : 26
Représentés : 3
Absents : 0

Le Vendredi 3 Décembre 2021, à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Ville de Chamonix Mont-blanc, s'est réuni Salle Paul PAYOT- Le Majestic, sous la présidence de **M. Eric FOURNIER**,

Etaient présents :

M. Eric FOURNIER, Mme Aurore TERMOZ, M. Bernard OLLIER, M. Claude JACOT, M. Jean-Michel COUVERT, Mme Elisabeth ALVARINAS, Mme Marie Noëlle FLEURY, M. Hervé VILLARD, Mme Juliette MARTINEZ, M. Laurent COLLIGNON, Mme Michèle RABBIOSI, M. Patrick DEVOUASSOUX, M. Philippe CHARLOT-FLORENTIN (En visio-conférence), M. Yvonick PLAUD, Mme Léa DEVOUASSOUX, M. Pierre CARRIER, Mme Elisabeth CHAYS, Mme Charlotte DEMARCHI, M. Jonathan CHIHI-RAVANEL, Mme Aurelie BEAUFOUR, M. François-Xavier LAFFIN, Mme Isabelle MATILLAT (en visio-conférence), M. Olivier NAU, Mme Françoise TRAPPIER, Mme Isabelle COLLE, M. Denis DUCROZ

Absent(e)s représenté(e)s :

Mme Elodie BAVUZ donne pouvoir à M. Claude JACOT, Mme Karine MIEUSSET donne pouvoir à M. Patrick DEVOUASSOUX, M. Vincent ORGEOLET donne pouvoir à M. Olivier NAU

Secrétaire de séance : Mme Juliette MARTINEZ

COMMUNICATIONS DU MAIRE

M. le Maire évoque la situation sanitaire. Il indique que le groupe Covid vient de se réunir pour envisager les mesures locales à prendre. Des décisions ont déjà été prises et des orientations fixées.

Madame Aurore Termoz évoque l'évolution de la situation locale, donne les chiffres du réseau Aubépine. Elle donne connaissance du nouvel arrêté préfectoral et de sa déclinaison locale. Elle précise que nous travaillons sur les manifestations et qu'il est envisagé la réouverture d'un centre éphémère de vaccination dès le 18 janvier, voire plus tôt, en décembre. Il s'agira de lignes Pfizer et Moderna.

M. Claude Jacot évoque les domaines skiables, la demande préfectorale d'organiser des contrôles dès le niveau bas des stations. Des discussions sont en cours pour le mode de contrôle du pass sanitaire par les exploitants. Les restaurants d'altitude eux aussi devront effectuer des contrôles.

Madame Aurore Termoz indique qu'un panier a été préparé pour les personnes âgées qui pourront venir le retirer à la salle de convivialité. Un repas sera aussi préparé pour l'EHPAD.

M. Eric Fournier fait part de la réception, le 27 Novembre dernier, du Président du Conseil Départemental de Haute-Savoie avec trois points forts, le col et le tunnel des Montets, les difficultés de passage lors des fermetures, le soutien aux stations de ski et, le musée alpin et son financement.

Madame Aurore Termoz évoque le soutien du Conseil Départemental de Haute-Savoie aux stations et précise que ce dernier sera toujours aux côtés des communes.

M. Patrick Devouassoux évoque les comités de village, remercie les services et élus et précise qu'il est très agréable de retrouver les citoyens.

M. le Maire fait part de la réception d'une délégation népalaise.

M. le Maire fait part également de l'évolution de la réglementation aérienne à venir dans le massif. Le Maire n'a pas la compétence en matière de survol ou de posé. Il conviendra d'aller plus loin sur les réglementations des pratiques. Le Préfet fera une proposition d'évolution. Le Conseil Municipal sera saisi du projet de texte.

M. le Maire souligne aussi l'avenir des trains de nuit en Savoie et Haute-Savoie, à la suite d'échanges et de rencontres relatives à ce sujet.

APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 29 SEPTEMBRE ET 18 NOVEMBRE 2021

M. François-Xavier Laffin précise que relativement aux tarifs, ceux-ci pourraient être stables, plus hauts ou plus bas, après une fine analyse.

Sur les remboursements des frais de déplacement, il souligne qu'il ne s'agit pas du dispositif qu'il regrettait de voir pris à posteriori, mais les décisions relatives aux remboursements.

Monsieur le Maire indique que cela sera noté au compte-rendu.

Les deux compte-rendus sont adoptés à l'unanimité.

GESTION DES SERVICES PUBLICS

. CONCESSION DE SERVICE PUBLIC PORTANT SUR LES AMENAGEMENTS ET L'EXPLOITATION DU DOMAINE SKIABLE DES PLANARDS - APPROBATION DU CHOIX DU CANDIDAT ET DU CONTRAT

Madame Aurore Termoz prend la présidence de la séance.

Madame Charlotte Démarchi, MM. Eric Fournier, Jean-Michel Couvert, Yvonick Plaud quittent la salle. Madame Elodie Bavuz ne prendra pas part au vote.

Madame Aurore Termoz donne lecture d'un texte.

« Avant de vous détailler les éléments saillants du contrat de concession, il me semble essentiel d'insister sur la place importante que tient le domaine skiable des Planards dans l'offre d'activité sur la vallée de Chamonix : ce domaine est un lieu historique d'apprentissage du ski, accessible à tous et à deux pas du cœur de ville. Dans ce volet apprentissage, on peut distinguer deux axes : l'apprentissage du ski pour les débutants, les jeunes enfants notamment qu'il n'est pas nécessaire de monter en altitude pour les cours tout en offrant à leurs accompagnants, public familial par excellence, la possibilité d'accéder sur site directement.

L'autre axe concerne le rôle essentiel joué par ce domaine skiable en matière d'entraînement grâce à la mise en œuvre du stade de slalom notamment qui touche nos jeunes de la section ski alpin du club des sports, qui compte pas loin de 200 adhérents, des jeunes U8 nés en 2015 aux U16 circuit de bronze. Cet outil est également essentiel pour les écoles de formation prestigieuses que nous sommes fiers d'avoir sur notre commune et constitue une vraie plus-value dans la formation des stagiaires. Vous l'aurez compris, ce site est polyvalent répondant tout à la fois aux besoins de l'activité touristique tout comme aux besoins de la vie locale, que ce soit pour nos jeunes ou pour les professionnels du ski. Je vais essayer de synthétiser le rapport que vous avez reçu le 17 novembre dernier et j'invite mes collègues Michele, Laurent, Claude et Patrick qui ont participé aux séances de négociation à apporter tout complément qu'ils jugeraient nécessaires. En date du 10 juillet 2020, la ville, autorité concédante, a lancé une concession de service public pour l'aménagement et l'exploitation du domaine visant à : -la consolidation et le développement de l'offre débutante et d'apprentissage, - L'offre d'un site d'accueil pour la formation des jeunes compétiteurs, -La promotion d'une offre de ski de compétition sur le site, - Le développement, autant que possible, d'une offre en matière de nouvelles glisses, . La diversification des activités, -La participation à l'animation de la station. L'avis de publicité a été fait fin juillet 2020 pour une remise de candidatures au 7 septembre 2020. 2 dossiers ont été déposés : -candidat 1La société d'exploitation de la vormaine - candidat 2 la société d'équipement des planards Ils ont été étudiés sous l'angle de l'aptitude des candidats à exercer cette activité en lien avec leurs garanties techniques, professionnelles et financières. Les candidatures ont été analysées par la commission de concession réunie le 12 février 2021 et la commission a autorisé les 2 candidats à déposer une offre. Pour l'analyse de l'offre, je vous rappelle les critères de notation retenus : -30% sur le programme d'investissements et ses délais de mise en œuvre avec un axe fort sur la qualité d'accueil et de requalification du site qui sont la pierre angulaire de sa dynamisation. -20% sur la qualité de la stratégie touristique développer et les innovations proposées : là aussi une attention particulière portée à l'attractivité du site sur le plan de l'offre aux usagers et à la diversification de l'offre. -20% sur les volets économiques et financiers, pondération qui vise à garantir la pérennité et la solidité du contrat et à travers ce contrat, de l'offre elle-même ; ce qui est essentiel pour l'avenir d'un site aussi important. -20% sur les points qui sont l'ADN de ce domaine skiable : la pérennisation de l'offre débutant, de l'offre d'apprentissage et de l'offre d'entraînement et de compétition -10% sur les clauses sociales et environnementales mises en œuvre : à savoir la question autour de l'emploi dans la Vallée et de l'insertion sociale et la soutenabilité environnementale du projet développé. La date de dépôt initialement fixée au 2 avril 2021 a été reportée au 23 avril à la demande des candidats. Les réponses sont parvenues les 22 et 23 avril derniers aux termes desquelles, le candidat n°1- la société d'exploitation touristique de la Vormaine -renonçait à candidater. La commission de concession s'est réunie le 5 août pour analyser l'offre restante, celle du candidat n°2, la SEP. S'en est suivie une phase importante de négociations, où les deux parties ont véritablement collaboré, ce qui dénote de la volonté de la ville et de la société d'équipements des Planards à voir aboutir un vrai projet sur ce site. Les séances de négociations ont eu lieu le 20 août, le 14 octobre et le 8 novembre dernier pour conduire à l'offre finale qui vous est soumise ce soir. C'est le moment de souligner la mobilisation de nos services (Anna, Jean, Julien et les autres) et le travail acharné de la SEP pour répondre aux questions et intentions de l'autorité concédante.. Je pense que vous avez tous lu attentivement cette offre et je vous propose un point synthétique sur les grands axes de cette dernière : 1-concernant le volet d'aménagement qualitatif du site : Le programme du candidat prévoit près de 7,3ME fermes (8.2 M si on rajoute les 900K euros de biens de retour) dont la majorité sera réalisée dans les 5 premières années du contrat et des investissements optionnels complémentaires pour près 1,8ME. Vous les retrouvez en détail page 15 de votre dossier ainsi que le calendrier y afférant.

Il convient de noter que l'ambition de ces investissements conduits à proposer une durée de contrat de 25 années, même si cela peut sembler sensible dans un contexte d'urgence climatique, elle est juridiquement nécessaire pour que le contrat présente un équilibre économique du fait du montant significatif des investissements pour moderniser rapidement, dès les premières années du contrat, l'espace débutants. (rappel 2 formats étaient proposés 20 ou 25 ans) (= le contrat est déficitaire jusqu'en année 9, où il commence à s'équilibrer) 2 axes à mettre en exergue : -Sur l'offre neige : il est essentiel de bien souligner les efforts de modernisation de l'espace débutants impliquant des travaux de pistes ainsi que la requalification du front de neige, qui sont des enjeux majeurs pour le fonctionnement du site et l'agrément des usagers, tant pour les pratiquants que pour les accompagnants, car cela va permettre une meilleure lecture du fonctionnement du site qui est un peu confus en l'état actuel des choses le candidat s'engage au maintien du télésiège notamment en lien avec les besoins du stade de slalom. Il s'engage également à garantir l'efficacité du réseau de production de neige de culture et à maintenir son rôle en termes d'acteur de la sécurisation contre les risques naturels (2 gazex PIDA). Il inscrit le remplacement en priorité du tapis ESF et du télésiège de Blaitière par des tapis couverts respectivement de 35 ml et de 80ml, permettant plus de confort, un accès plus aisé aux débutants, ainsi qu'un meilleur débit. En option, est envisagé le remplacement du télésiège du grépon par un tapis de 100ml (entre 2024-26) si l'autofinancement le permet. Pour les amateurs, le volet neige de culture est détaillé page 8/9, le volet concernant les appareils pages 9/10 du rapport. Le contrat prévoit une clause de rencontre annuelle avec la possibilité de ré évoquer ces questions sur la base d'un suivi rigoureux des évolutions du site et de ses usages, notamment sur le volet des investissements qualifiés d'optionnels (production de neige à température positive : option levée si 80% des subventions envisagées sont obtenus. Tapis : option levée si capacité de financement) ou encore la question de l'exploitation du télésiège (avec, le cas échéant, obligation de remplacement par un équipement permettant la poursuite du stade de slalom). -Sur la question de l'accès au site : le candidat propose d'en améliorer de la desserte avec un soin particulier porté à la qualité, la sécurité et la fonctionnalité pour les différents usagers. A ce titre, il convient de souligner que la SEP a émis une nouvelle approche du stationnement sur le site : à titre annexé au contrat, la SEP propose de développer une offre de stationnement payant en périodes hivernale et estivale dont les recettes sont bel et bien fléchées sur la concession de service public pour favoriser la solidité économique du contrat. Une clause d'harmonisation tarifaire avec les parkings de la Ville est bien entendu insérée au contrat. Pages 11 et 12, vous pouvez voir les emprises concernées et l'évolution de capacité selon les saisons, il y a des parcelles appartenant à la foncière des Planards, à la CMB ainsi qu'à la commune. Dans le contrat est également prévue la vigilance nécessaire à garder sur les questions relatives à la circulation des piétons et des bus sur ce site. Les investissements sont prévus en année 3 pour un montant de 750KE. La synthèse de ces propositions se trouve page 16 de votre dossier. 2-Concernant la stratégie touristique et la dynamisation du site Le candidat souhaite assurer une ouverture du site aux usagers sur 100 à 120 jours par an, les années fastes, à partir du 1er décembre jusqu'à la mi-avril, avec un élargissement des amplitudes horaires pour apporter du confort aux différents publics : ce qui permet de mettre en œuvre des sessions nocturnes et favorise une cohabitation harmonieuse des différentes pratiques et des différents publics. Bien entendu l'offre historique, qui est un point fort du site pour les débutants (voir page 31) et le public familial ainsi que pour les activités liées au stade de slalom doivent faire l'objet de toutes les attentions de l'exploitant et les efforts en matière de diversification de glisse (comme le snooc) doivent être poursuivis voire développés avec par exemple la mise en œuvre de modules ludiques qualitatifs. Sur le plan de la commercialisation, le candidat entend travailler l'image du site autour de la multi activité avec tous les supports actuels notamment sur le plan de l'identité numérique. Il fera son affaire des accords de reversion avec la CMB et propose de développer des activités packagées sur les axes outdoor et séminaires. La synthèse de ces points est disponible page 25 de votre dossier.

3-concernant le volet financier : -Il convient de préciser que la SEP s'engage à créer une société dédiée au contrat détenue dans son intégralité par la SEP, ce montage est cohérent avec les attentes et les demandes de garanties formulées par la collectivité notamment en termes de garanties quant aux modalités de contrôle de l'actionnariat ou d'évolution statutaire... -Le budget prévisionnel page 20 et suivantes du dossier détaille les 4 postes principaux que sont *le chiffre d'affaire de l'activité remontées mécaniques (ventes propres et part de reversion de CMB dont le concessionnaire fait son affaire), *la compensation de la collectivité pour 180KE en année 1, Cette compensation est un forfait annuel au titre des contraintes imposées par l'autorité délégante. Elle intègre 120KE pour la mise en œuvre du stade de slalom qui induit notamment 225 heures de fonctionnement des appareils de remontées mécaniques et sera réévaluée de manière triennale -sauf impératif catégorique- en fonction des besoins de la collectivité, Elle intègre également 35KE pour les ouvertures anticipées et les nocturnes en lien avec la politique d'animation de la station et 25KE au titre de la sécurisation, autant de coûts dont l'évolution annuelle est estimée à 1% tout au long du contrat. *les produits de la convention avec l'ESF sur le fil neige du le jardin d'enfant pour 15KE * et les recettes relatives à la gestion des parkings telles qu'évoquée précédemment à partir de la 3eme année du contrat. Même s'il est un peu dommage que des garanties financières apportées ne l'aient pas été de manière plus aboutie à ce stade, le volet financier a été retravaillé au fil des négociations pour mettre en cohérence le modèle économique, les investissements nécessaires à sa mise en œuvre, sa pérennité et celles des offres de services apportées tant sur le volet stade de slalom qu'offres aux usagers ; ces relectures ont notamment permis l'intégration du volet stationnement dont les recettes sont fléchées sur la concession. -évolution tarifaire : En terme de méthodologie, chaque année N au mois de mars, un GT entre l'autorité concédante et le concessionnaire se réunira pour valider les tarifs de l'année N+1. Le conseil municipal sera appelé à se prononcer sur ces tarifs au plus tard en juin de l'année N. Est jointe au dossier la grille tarifaire pour l'année 1, satisfaisante car stable même si l'on aurait pu attendre une projection sur les 4 années suivantes. Il convient néanmoins de noter dans le chapitre relatif aux ventes propres du candidat une évolution du prix du forfait journée de l'ordre de 1,15% sur les 3 premières années. De même, sont précisées les modalités d'évolution des tarifs car le contrat comprend une formule d'indexation plafond (détaillée page 26) qui permet à l'autorité délégante d'exercer un pouvoir de contrôle sans pénaliser le concessionnaire par rapport à l'évolution des coûts engagés par la mise en œuvre du contrat. (maximum 3% par an, la collectivité pouvant chaque année réduire de 30% la proposition d'augmentation formulée par la SEP) -la redevance annuelle pour l'occupation du domaine public est versée par le concessionnaire et les mécanismes en sont détaillés page 24 du rapport. Cette redevance passe de 10KE à 33KE en fin de contrat permettant de diminuer les compensations Ville à laquelle il convient d'ajouter la TLM (5%). (34---59KE) 4-Nous avons abordé de manière transversale à travers les investissements et la stratégie touristique notamment le volet 4 qui concerne l'offre débutant, apprentissage, compétition et entraînement. Je vous propose de vous référer pages 31 et suivantes pour les détails techniques concernant l'espace débutant ainsi que le stade de slalom 5-volet social et environnemental : Conscient de la problématique de l'enneigement à basse altitude et l'impact sur l'environnement de la production de neige de culture, le candidat s'est attaché à l'équilibre de son projet entre le volet de maintien et développement de l'attractivité de l'offre sur site et ses impacts environnementaux. Ainsi, il précise que la nature même des investissements qu'il va mener en la matière amélioreront les performances des équipements actuels, notamment en ce qui concernent les 20 enneigeurs prévus au contrat, qui seront plus performants sur la partie haute du site, en étant plus adaptables de part leur mobilité, en augmentant la capacité de stockage et en ne recourant plus à des compresseurs d'air en partie basse. Le scooter actuel sera remplacé par un modèle électrique et le concessionnaire mettra en œuvre un contrat d'électricité verte. Le volet emploi, formation et insertion par l'emploi est également pris en compte. Pour conclure, je souhaite préciser que, même si les séances de négociation peuvent avoir semblé rudes et longues, elles ont permis d'améliorer notablement l'offre du candidat, permettant ainsi de pérenniser les activités de ce site au cœur de Chamonix tout en les modernisant et en les rendant plus attractives pour les différents usagers. »

M. Patrick Devouassoux complète l'intervention de Madame Aurore Termoz. Il souligne la difficulté du dossier, beaucoup de choses ayant évolué précédemment sans formalisation. Il remercie les services et les Planards pour les échanges. Chacun y retrouvera son compte. Il précise quant à l'enneigement, qu'il n'y a pas de soucis pour produire de la neige en bas, mais qu'il y en a davantage à partir du milieu du télésiège. Pour la partie « débutant » on a un tapis et de la neige, des skieurs reviennent sur ce domaine.

M. Claude Jacot complète en précisant que l'équilibre a été recherché sur ce domaine complexe notamment au niveau du foncier.

Madame Michèle Rabbiosi partage les propos précédents, c'est un dossier compliqué, mais finalement, le positif sera qu'on pourra skier cet hiver, et que c'est ce qui compte.

Madame Collé s'étonne du peu de place accordée à l'environnement, 10 % partagés avec le côté social, quel pourcentage pour cet item ? Elle s'étonne également du stade de slalom à 1 000 mètres ! On aurait pu faire une étude sur l'impact sur l'eau, le bruit pour les voisins, la route ... Même en décidant de le réaliser, une étude aurait été la bienvenue. Un impact à 25 ans aurait mérité cette étude.

Madame Aurore Termoz comprend l'interrogation et la remarque sur la pondération, mais ces critères sont partie intégrante du dossier.

M. Claude Jacot complète sur la neige de culture, dont les besoins en eau et air froid. Il précise qu'il est possible de faire de la neige dès $-2,5^{\circ}$. C'est donc sur une période plus longue, le grand froid n'étant pas indispensable. Il ajoute que les enneigeurs actuels sont performants et permettent de produire plus sur une plus courte période. Quant à l'évolution du climat, une étude est complexe, il est plus difficile de planifier à 5 ans qu'à 50 ans. Un parti a été pris. Concernant le slalom, il s'agit de le maintenir pour le plus grand nombre de bénéficiaires mais pas de multiplier les compétitions.

M. Patrick Devouassoux précise que ce soir, est également présentée une délibération sur l'eau partagée pour la production des Planards et par le ski de fond. Il fait part de l'évolution de la réglementation qui impose la vigilance sur les quantités prélevées et rendues, indiquées dans le dossier.

Madame Aurore Termoz évoque la durée de 25 ans, mais précise que si la situation évolue, la délégation de service public pourra évoluer voire être interrompue.

Madame Aurélie Beaufour remercie le groupe de travail, élus et services. Ce domaine skiable et le stade de slalom basse altitude sont importants, il permet de skier même lorsque la météo est peu favorable en altitude, et donne la possibilité aux jeunes skieurs de pratiquer leur sport. Elle regrette le peu de précisions sur les investissements mais sait que le groupe de travail sera vigilant, en ayant pris les dispositions.

M. Denis Ducroz reconnaît l'énorme travail accompli et a apprécié la réponse sur la durée de 25 ans qui pourra évoluer en fonction du climat. Il sera possible d'arrêter la DSP si le climat le justifie. Il regrette la réponse technologique apportée, on pourra toujours la faire évoluer, mais que ce ne doit pas être la seule réponse. On ne doit pas suivre que la technologie. La limite naturelle imposée par le climat devra être prise en considération, y compris si ça fait mal.

Madame Aurore Termoz précise que les enneigeurs à température positifs sont optionnels et permettront de se donner le temps de la réflexion.

M. François-Xavier Laffin est particulièrement favorable à l'amélioration du domaine des Planards, toute la vallée, les jeunes doivent s'en féliciter. C'est déterminant pour les jeunes et le ski dans la Vallée. Il s'associe aux propos de Madame Isabelle Colle sur les 10 % affectés à l'environnement et au social, insuffisants, il avait attiré l'attention sur ce point en commission. Cela ne traduit pas une politique sociale et environnementale. La note attribuée n'a été que de 6/10. On aurait pu demander un bilan carbone avant et après, et des compensations pour atteindre la neutralité. On doit pouvoir imposer ces décisions. Il souhaite avoir plus de précisions sur l'investissement et les garanties dont il a été question. Il s'interroge sur le parking, les recettes générées, l'équilibre sur 25 ans. Pourquoi une entité différente de Spic Parking ?

Madame Aurore Termoz note les propos de M. Laffin sur l'apport pour le ski dans la vallée, le maintien du ski sur ce domaine. Elle fait part, pour le sujet de l'environnement, qu'il n'y avait qu'un candidat, ce qui rendait plus complexe la négociation mais se félicite de l'ouverture de ce domaine. Mais la candidature est qualitative, grâce à l'ensemble du travail et des négociations. L'outil Adapt Mont-Blanc aidera au respect de cet item. Quant aux garanties financières, il les faudra pour que la SEP se présente devant les banques, cela peut prendre aussi du temps, mais elles seront apportées. En ce qui concerne les parkings, toutes les parcelles n'appartiennent pas à la commune, certaines sont à la CMB ce qui ne permettait pas une gestion publique. Si la gestion est améliorée et que cela facilite l'équilibre, tant mieux pour chaque partie. C'est aussi une logique d'attractivité du site et du fonctionnement.

M. Patrick Devouassoux précise que seul l'accès des parkings appartient à la commune, pas l'emprise des parkings. La commune n'aurait pu gérer ce parking. La commune améliore les accès, la circulation des bus. Un travail global sera fait sur le secteur, avec le Montenvers et la chambre funéraire, une réflexion de circulation sera entamée, avec tous les partenaires. Il précise que dans ce secteur, il vaudrait mieux prendre le bus pour s'y rendre.

M. Bernard Ollier complète en disant que les recettes des parkings viendront abonder les recettes de la délégation de service public, les recettes de la SEP, cela consolidera la remontée.

M. François-Xavier Laffin pense que la commune aurait pu négocier les parcelles et faire aussi bien.

Madame Aurore Termoz répète que cela contribue à faire fonctionner le domaine de fond de vallée. Si la délégation de service public était si attractive, il y aurait eu davantage de candidat. Elle complète en précisant bien que les recettes seront fléchées sur les Planards, ce qui est important pour sa longévité.

M. Denis Ducroz s'interroge sur la raison du retrait du 2^{ème} candidat.

Madame Aurore Termoz lui répond qu'il ne sentait pas trop la reprise, les conditions de reprise étant délicates.

M. Laurent Collignon complète en précisant que ce domaine est très compliqué et pas en très bon état.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Abstention : M. Hervé Villard.

Ne prennent pas part au vote : Mmes Charlotte Démarchi, Elodie Bavuz, MM. Eric Fournier, Jean-Michel Couvert, Yvonick Plaud.

CONVENTION TRIPARTITE PORTANT SUR LA MISE EN PLACE D'UN STADE DE SLALOM - DOMAINE SKIABLE DES PLANARDS

Madame Aurélie Beaufour présente la délibération.

M. Bernard Ollier interroge sur les dates de début et fin d'exploitation du stade.

Madame Aurélie Beaufour indique que cela sera du 18 décembre à fin mars.

M. François-Xavier Laffin indique que les horaires d'exploitation sont trop courts, 8 H à 9 H 30, avec la faible vitesse du télésiège.

Madame Aurélie Beaufour précise que ces horaires sont déjà les mêmes actuellement.

Madame Aurore Termoz répond que cela s'est fait en concertation avec le club des sports. La somme inclue les compétitions de ski.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Abstention : Hervé Villard.

Ne prennent pas part au vote : Mmes Charlotte Démarchi, Elodie Bavuz, MM. Eric Fournier, Yvonick Plaud, Jean-Michel Couvert.

CONVENTION DE FINANCEMENT DES ETUDES ET DES TRAVAUX LIES AU PRELEVEMENT D'EAU DE L'ARVEYRON - NEIGE DE CULTURE - DOMAINE SKIABLE DES PLANARDS ET DOMAINE NORDIQUE

M. Patrick Devouassoux présente la délibération.

Madame Isabelle Colle regrette le manque de précision sur les débits en quantités prélevées.

Madame Aurore Termoz précise qu'une étude d'impact a bien été effectuée et validée par l'Etat.

Madame Isabelle Colle n'est pas convaincue.

M. Patrick Devouassoux rappelle qu'un important dossier a été constitué, un gros travail de réflexion a été fait. On a les moyens de prendre la décision, l'Etat surveille, des études sont faites pour la sécurisation des prélèvements. Oui, on pourrait arrêter mais dans ce cas, on ne pourrait plus fonctionner.

M. Denis Ducroz accepte de le faire tant que le climat le permet, il faudra arrêter à temps, sans aller systématiquement dans le plus technologique.

Madame Aurore Termoz précise que cela est partagé, et qu'Adapt Mont-Blanc permet d'étudier les effets et impacts au niveau local.

M. Claude Jacot partage ce point de vue, et confirme que l'on n'ira pas au bout des évolutions technologiques effectivement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Abstentions : Madame Isabelle Colle, MM. Hervé Villard, Denis Ducroz.

Ne prennent pas part au vote : Mesdames Charlotte Démarchi, Elodie Bavuz, MM. Eric Fournier, Yvonick Plaud, Jean-Michel Couvert.

CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION DES SECOURS - DOMAINE SKIABLE DES PLANARDS

M. Claude Jacot présente le projet de délibération qui est adoptée à l'unanimité.

Ne prennent pas part au vote : Mmes Charlotte Démarchi, Elodie Bavuz, MM. Eric Fournier, Yvonick Plaud, Jean-Michel Couvert.

CONCESSION DE SERVICE PUBLIC PORTANT SUR LES AMENAGEMENTS ET L'EXPLOITATION DU GOLF DE CHAMONIX MONT BLANC - APPROBATION DU CHOIX DU CANDIDAT ET DU CONTRAT A CONCLURE

M. Yvonick Plaud donne lecture du projet de délibération en le commentant. M. Yvonick Plaud remercie Madame Anna Gouy Pailler qui a mené de front les deux dossiers Planards et Golf simultanément et lui adresse ses félicitations.

M. le Maire s'associe à ses remerciements.

M. Yvonick PLAUD expose que le Conseil Municipal a approuvé le 8 Avril 2021, le principe du lancement de la procédure de la concession qui arrivait à son terme, fin novembre 2021 avec des objectifs.

La date de remise des candidatures a été fixée au 28 mai 2021.

- . Deux dossiers ont été déposés :
 - Etablissements Loisirs Solutions,
 - Association du Golf de Chamonix.

Ces deux candidats ont été retenus pour présenter une offre le 10 Juin 2021 à la commission de concessions de services publics.

Une visite du site a été effectuée par les deux candidats le 3 Août 2021, pour une date dépôt des offres au 25 Août 2021.

Seule l'association du Golf a déposé un dossier.

La commission de concessions des services publics s'est réunie le 22 Octobre 2021 afin d'examiner cette offre ; une séance de négociations a eu lieu le 3 Novembre 2021 pour que l'Association du Golf remette une offre définitive.

5 critères d'analyses des offres avaient été définis par la commission :

1. Le programme d'investissements et des délais de réalisation : 25 %,
2. La qualité de l'offre d'exploitation et de la stratégie touristique : 25 %,
3. Les conditions économiques financières et tarifaires : 20 %,
4. La qualité de la politique sportive, notamment en faveur des jeunes : 20 %,
5. La qualité sociale et environnementale du projet : 10 %.

L'Association du Golf a remis un excellent dossier, comme on peut le constater dans le rapport d'analyse de l'offre.

Les points principaux :

1. Le programme d'investissement

Il répond, sur l'ensemble des points demandés, à l'attente de la collectivité.

Investissements : 3,25 M€ sur 15 ans. Cette décision permet de finaliser l'ensemble des investissements demandés et d'avoir un équilibre économique de la concession.

Les différents investissements et le calendrier de réalisation :

- . la reconstruction intégrale des ateliers des gardiens,
- . la rénovation des différents bâtiments et mise aux normes PMR,
- . l'amélioration du terrain : rénovation de la station de pompage et des systèmes d'arrosage, le drainage du terrain point faible des trous, la mise aux normes des départs. Les éléments proviennent d'un audit réalisé par un expert à l'automne 2021,
- . le renouvellement des matériels, notation 22 sur 25 possibles.

2. La qualité de l'offre d'exploitation et de la stratégie touristique -

Il est nécessaire que ce produit de qualité fasse l'objet d'une promotion touristique plus déterminée sur les aides de saison en relation étroite avec l'Office de Tourisme. Nous avons, sur ce sujet, des marges de progression.

Sur les autres points, (conditions d'accueil, équilibre à trouver entre locaux et joueurs extérieurs ...), l'offre est satisfaisante, note : 17,5/25.

3. Conditions économiques, tarifaires et financières

L'offre comporte un business plan sur 15 ans. Le résultat net de l'exploitation devient bénéficiaire à partir de la 10^{ème} année du fait d'investissements importants pendant 9 années, conformément à la demande de la collectivité (p. 23). Le résultat net cumulé sur 15 ans est de 346 K€, ce qui est modéré : 1,5 % du CA

La redevance pour la collectivité, qui est de 10 K€ + part variable, soit 17 K€ en moyenne, double sur la partie fixe 20 K€ + part variable de 2 % sur le CA global, après abattement de 1,5 M€ soit une moyenne de 27 K€/an.

Concernant les tarifs, nous avons demandé de faire un effort sur la politique tarifaire jeunesse (voir p. 33), et de plafonner les augmentations des cotisations à 20 % par an les 5 premières années avec une clause des à l'issue de cette période, clause ultime des négociations, note : 15/20.

4. Qualité de la politique

L'apprentissage du golf, en faveur des jeunes, c'est-à-dire la section golf du club des sports a été renforcée dans cette offre :

- Augmentation du nombre d'élèves : 140,
- De partenariat avec l'école de golf, valorisation des prestations à hauteur de 20 K€ (contre 40 K€ précédemment),
- Versement direct à l'école de golf à hauteur de 10 600 €,
- Vestiaires pour l'école de golf.

Les compétitions et manifestations vont être également développées avec l'objectif de mieux faire connaître Chamonix comme destination golf sur les aides de saison, note : 16,5/20.

5. Qualité sociale et environnementale

Sur l'aspect environnemental, la démarche il y a 10 ans, sera renforcée :

- Adhésion à l'accord cadre golf et environnement de la fédération,
- Inscription au programme labélisé « golf pour la biodiversité » porté par la fédération et la mission nationale,
- Partenariat avec l'ONF pour le reboisement,
- Renouvellement des matériels 100 % électriques ou hybrides.

Sur l'aspect social, (p 37), les propositions sont satisfaisantes mais peuvent être plus ambitieuses. Nous y veillerons, note : 6/10.

Le dossier obtient une note globale de 77/100

En conclusion, cette offre, après négociation, sur les différents critères, est satisfaisante et équilibrée, et conforte au plan juridique les mécanismes permettant à la collectivité de se prémunir envers de défaillances de concessionnaires.

Madame Isabelle Colle demande des précisions sur la note environnementale et sociale,

M. Yvonick Plaud répond qu'il s'agit plus du côté social qu'environnemental, une marge de progression est attendue.

Madame Isabelle Colle interroge sur la restauration, feront-ils ce qu'ils voudront ?

M. Yvonick Plaud répond par non, ceci est surveillé, la qualité était bonne jusqu'alors en petite restauration, sous-traitée à Sérac, et qui devrait encore l'être.

M. Olivier Nau regrette le faible coefficient de 10 à la note environnementale.

M. Eric Fournier répond que le code des marchés publics encadre ces critères. Il faut répondre clairement par les réponses juridiques possibles, et par le souhait de privilégier d'autres clauses que « le moins disant ». La collectivité y procède et souhaite rappeler que c'est toujours une volonté pour l'ensemble des dossiers.

Madame Aurélie Beaufour se félicite des relations avec l'association et des travaux qui seront entrepris.

M. Jonathan Chihi-Ravanel met en avant les efforts envers la jeunesse qui permettront de développer ce sport.

M. Eric Fournier met en avant l'équilibre entre le commercial, les adhérents et les jeunes avec l'école de golf. Il ne s'agit pas que d'un aspect économique. On est vraiment dans un domaine associatif, les deux tiers de la délégation de service public ne rapportant pas d'argent. On a pu constater les possibilités d'évolution dans le contrat précédent, cela se poursuivra.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – CENTRE DE BIEN-ETRE – TARIFS 2021 /2022

M. Yvonick PLaud donne lecture du projet de délibération et le commente.

Il faut remarquer les efforts pour les porteurs de la carte Via Cham. Il donne les chiffres de la fréquentation, les horaires les plus prisés. En novembre 2021, la société a enregistré 9 000 passages, ce qui est très important. C'est le meilleur CA mensuel de l'année. Des clients viennent spécialement et réservent en hôtel. C'est un produit qui marche très bien, et en période creuse. Il rappelle que QC Terme a investi plus de 2 millions d'euros en 2021, pour une extension, pour un produit d'encore meilleure qualité.

M. Denis Ducroz commente les chiffres des tarifs qu'il a lus sur internet. Il constate une augmentation et s'interroge sur le consentement à payer, les discriminations tarifaires, pour les tarifs dynamiques en ligne. Il trouve gênant de faire appliquer ce type de tarifs dans le cadre d'une délégation de service public. Il a comparé les tarifs et leurs évolutions, passant de 52 à 58, avec des propositions de service en plus ou en moins. Une hausse de 11 et 9 %, c'est important. On cautionne le fait qu'à Chamonix, les tarifs sont basés sur le consentement à payer. Il a lu le rapport, et s'étonne de certaines phrases sur l'accessibilité de certains tarifs et leur acceptabilité. Il trouve cette DSP « gourmand », avec des tarifs approuvés par le Conseil Municipal, et çane va pas dans le sens de Chamonix, d'autant que l'entreprise a reçu des aides communales.

Madame Isabelle Colle s'interroge sur l'application anticipée des tarifs, des clients auraient déjà payé 58 € la semaine passée.

M. Yvonick Plaud s'étonne et fera la remarque par écrit à la société si tel est le cas. Il précise néanmoins que le mois de novembre est déjà en haute saison, ce qui justifie le prix demandé alors. La haute saison n'est pas celle du ski. Il complète en citant les chiffres négatifs d'exploitation les deux dernières années, le fort investissement, les dates de lancement. Il justifie la tarification dynamique, qui s'applique partout dans le tourisme, mais chacun peut avoir son avis.

M. Patrick Devouassoux conclut au retour important vers la collectivité avec le versement d'une redevance.

M. Yvonick Plaud précise qu'une clause de revoyure est prévue pour examiner les impacts.

M. Éric Fournier estime que le rôle de la collectivité n'est pas de signer un contrat et de le laisser vivre, mais de le suivre avec une notion de juste retour, un suivi du bénéfice public pour la collectivité. Le même débat a eu lieu pour les remontées mécaniques, où des tarifs spécifiques sont créés, pour les jeunes par exemple, avec un tarif très privilégié. La collectivité donne des orientations pour inciter certains types de fréquentation. Il y a bien une action de la collectivité, le lien avec la politique touristique de la station, le lien avec le client, l'action de chacun délégrant/délégataire. Il faut assurer une rentabilité du contrat juste et proportionnée, permettre les investissements. La commune a pu se prononcer et infléchir sur les clientèles de séjour, le ski pour tous pour les jeunes, les choix stratégiques en général. Quel type de clients voulons nous pour demain ? Lors du rapport annuel de délégation de service public, chacun peut s'interroger sur le type de produit, les tarifs afférents, les diversités de tarifs. Chacun peut alors interroger le délégataire, présent dans la salle. Il comprend les remarques mais la collectivité assure un suivi.

M. Denis Ducroz n'a rien contre QCTerme. Il regrette que si la station de Chamonix a longtemps maîtrisé son image, aujourd'hui, ce n'est plus le cas, elle est dominée par l'économie, son succès. Que restera-t-il d'authentique à proposer ?

M. Yvonick Plaud confirme que les tarifs de novembre sont ceux de la haute saison, et que les tarifs ne sont pas appliqués par anticipation par la société. QC Terme est donc bien dans les règles.

La délibération est adoptée à la majorité.

Contre : M. Denis Ducroz.

Abstention : Madame Isabelle Colle.

RESSOURCES HUMAINES

. ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

M. Eric Fournier, note l'absence de Madame Karine Mieuxset, adjointe au Maire déléguée aux ressources humaines, souhaite que ce soit elle qui présente ce dossier. Il propose de le reporter au Conseil Municipal du 14 Décembre prochain.

Madame Isabelle Colle regrette ce report car elle avait des observations à faire, notamment sur la qualité du travail effectué. Il a été tenu compte des postes et des compétences, c'est un travail très complexe, elle félicite les personnes ayant travaillé sur ce sujet. Elle sera absente le 14 décembre prochain.

M. Eric Fournier fait également remarquer la qualité de ce qui est fait en CTU et les relations qui sont nouées lors de ces rencontres, les débats et les échanges.

AMENAGEMENT

. ETAT D'ASSIETTE DES COUPES DE L'ANNEE 2022 POUR LA COMMUNE DE CHAMONIX

M. Laurent Collignon présente le projet de délibération.

M. le Maire indique que la forêt est un sujet souvent polémique, qu'elle a un intérêt environnemental, qu'il faut apaiser le débat sur son intérêt, son évolution, la remontée des forêts en altitude, des impacts structurants, sur les risques actuels. Il faudra un débat sur la filière, la formation, l'avenir, les impacts. Il faudra mettre en œuvre pour l'avenir une réflexion sur les chaufferies bois par exemple.

M. Hervé Villard précise que les forêts sont le patrimoine, une ressource, il faut évaluer les besoins, et précise que la forêt est un patrimoine à gérer

M. Laurent Collignon précise qu'il faudrait aussi trouver des bucherons.

M. Bernard Ollier aimerait que lui soient fournis les plans des coupes de bois prévues afin d'être informé.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

GESTION DU DOMAINE

. SERVITUDE DE PASSAGE D'UN RESEAU ELECTRIQUE - AVENUE CACHAT LE GEANT PARCELLE D N° 6406

M. Jean-Michel COUVERT présente la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

. DEMANDE DE DISTRACTION DU REGIME FORESTIER - CHEMIN DE LA GLACIERE

MM. Jean-Michel Couvert et Laurent Collignon expliquent qu'il s'agit de soustraire 14 m2.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DECLARATION DE MADAME FRANCOISE TRAPPIER

Cela va faire 18 mois que suis élue à la mairie de Chamonix et à la Communauté de Communes, et à la lumière de cette première période, j'en tire les conclusions que pour être efficace dans ce rôle lorsque l'on fait partie de « la minorité », il faut être dotée d'un comportement et de valeurs que je ne possède pas du tout :

- Pour commencer, je déteste les sports de combats et je n'ai aucun talent pour ça !,
- Ensuite, j'ai besoin de me sentir utile et de servir à quelque chose. Et pour cela j'ai besoin de « faire » avec.

Quand je regarde ce qu'il s'est passé depuis le mois de juillet 2020, en plus des différents conseils communaux et communautaires auxquels j'ai assisté, j'ai participé à 16 commissions communales et intercommunales toutes confondues :

- 4 commissions ressources humaines,
- 5 commissions scolaire,
- 7 commissions culture,
- 1 CTU.

Ces commissions, - quand on est dans la minorité -, ont une valeur plus consultative et informative qu'élaborative, car les sujets qui y sont abordés ont déjà été travaillés en amont par les services techniques et nous n'avons pas un regard déterminant à leur sujet, n'y ayant pas été impliqués dès le départ.

Par ailleurs, si on estime que la durée moyenne d'une commission est de 3h (je suis large), on est sur une durée d'environ 48h de travail collectif, auxquelles il faut rajouter, pour ce qui me concerne, les quelques heures très intéressantes que j'ai passées en entretien d'évaluation pour les projets des jeunes étudiants souhaitant solliciter un prêt ou une bourse pour leurs études, quelques inaugurations et les visites des établissements culturels de la vallée.

En gros, cela représente une soixantaine d'heures en 18 mois, soit une durée moyenne d'à peine 5h par mois !

C'est évidemment très peu, et en ce qui me concerne, j'avoue que j'ai du mal à m'investir à fond en étant aussi peu impliquée : tout cela manque cruellement de sens.

J'en conclus donc que je ne suis pas du tout la bonne personne à la bonne place et qu'il faut en tirer toutes les conclusions.

C'est la raison pour laquelle, dans un souci de cohérence, d'honnêteté intellectuelle et aussi d'intérêt général, j'ai pris la décision de démissionner de mes fonctions d'élue communale et communautaire, parce que je sais que je serai plus utile ailleurs et dans un autre contexte.

Ceci étant, je ne regrette aucunement ce passage qui m'a permis de mieux appréhender les enjeux de notre vallée, d'approcher la façon dont les choses fonctionnent et aussi de faire de très jolies rencontres parmi le personnel et les agents, ainsi que parmi certains d'entre vous.

Bien entendu, Monsieur le Maire, je ferai le nécessaire dans les formes requises pour vous signifier ma démission, ainsi qu'à monsieur le Préfet, mais, plutôt que de me sauver ce soir en catimini et en me cachant derrière une lettre recommandée, je tenais à profiter de ce dernier conseil municipal pour vous faire part de ma décision avec mes mots et mon ressenti ; et si jamais la presse locale se fait l'écho de ce que l'on peut considérer comme un non-événement, j'espère qu'elle n'y me fera pas dire ce que je n'ai pas dit.

Je vous souhaite une bonne soirée à tous, une très bonne fin d'année, et des travaux fructueux pour notre vallée.

La séance est levée à 20 H 45.

La secrétaire de séance,



Juliette MARTINEZ.